

la lettre des services de L'ETAT



HAUTE-GARONNE ET MIDI-PYRENEES

SOMMAIRE

P 2

» EDITO

La situation de l'économie Midi-Pyréenne

P 2

» DOSSIER

1^{er} volet : l'emploi.

- la rénovation du service public de l'emploi,
- l'insertion professionnelle des jeunes,
- les dispositifs de retour à l'emploi

2^{ème} volet : le logement

- relancer la production de logements locatifs sociaux
- mobiliser le parc privé
- renforcer le dispositif d'accueil et d'hébergement d'urgence.

3^{ème} volet : s'attaquer aux sources de l'inégalité.

P 10

» ACTUALITES

- INSEE : rôle et missions
Le nouveau Contrat de Projets
- Forum du CRIES
- Le Commerce Extérieur en Midi-Pyrénées
- Les opérations Prévention Eté de la DRCCRF
- Le ministère du Travail fête son 100^{ème} anniversaire
- Bilan de la catastrophe AZF 5 ans après

P 20

» LES INFOS

- Les Journées Européennes du Patrimoine
- La semaine compagnonique (16 - 20 octobre)
initiative locale en relais de la semaine des
Métiers d'Art

P 23

» VIE ADMINISTRATIVE

- les arrivées et les départs



**Le Plan de
cohésion sociale
en Midi- Pyrénées :**
L'emploi, le logement,
l'égalité des chances

Ce second numéro de "La Lettre des services de l'Etat, Haute-Garonne et Midi-Pyrénées" met en lumière la situation de l'économie en région Midi-Pyrénées.

Avec une croissance soutenue depuis plusieurs années, la région a enregistré une hausse des investissements, des créations d'entreprises et du nombre de travailleurs salariés ; le taux de chômage a baissé de 0,5 point au premier trimestre 2006.

Le développement de deux pôles de compétitivité autour de domaines aussi variés que l'aéronautique, la cancérologie témoigne de ce dynamisme. Un troisième pôle est en préparation : il porte sur l'agro-alimentaire.

Pour autant, il importe aujourd'hui de favoriser une croissance plus



durable, et mieux partagée. Un premier dossier de ce numéro est

ainsi consacré à la mise en œuvre du Plan de Cohésion Sociale à l'échelle régionale, sous ses différents volets : l'emploi, le logement, et l'égalité des chances.

Indispensable à l'analyse économique, l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (Insee) s'appuie sur des directions régionales trop souvent méconnues : c'est l'occasion de détailler les rôles et les missions d'un nouveau service de l'Etat.

Enfin, vous retrouverez dans ce journal les éléments d'actualité et les reportages effectués lors des Journées du Patrimoine, de la Semaine Compagnonnique et des Métiers d'Art.

André VIAU

**Préfet de la région Midi-Pyrénées
Préfet de la Haute-Garonne**

Directeur de la publication :

André VIAU, Préfet de la région Midi-Pyrénées, Préfet de la Haute-Garonne

Responsable de la rédaction :

Danielle PUJAZON, Chef du bureau de la communication interne et interministérielle

Comité de Rédaction :

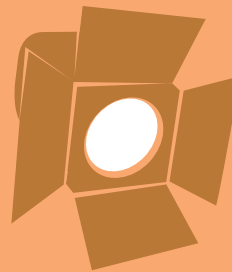
Commission communication des services de l'Etat

Crédit photographique :

Jean-Marc CHAUVEL, assistant communication

Maquette:

Agence Bienvenue à Bord



Le Plan de Cohésion Sociale est constitué de trois piliers : l'emploi, le logement et l'égalité des chances, et comprend vingt programmes parmi lesquels onze concernent plus particulièrement la thématique «emploi», trois «le logement» et six «l'égalité des chances».

Emploi

1. Zoom sur la mise en œuvre du pilier «emploi» du plan de cohésion sociale en Midi-Pyrénées

1) FÉDÉRER LES ACTEURS POUR UN NOUVEAU CONTRAT AVEC LES DEMANDEURS D'EMPLOI

Les Maisons de l'Emploi (M.d.E.) fédèrent sur un territoire, notamment l'A.N.P.E., l'Assédic, les Missions Locales, les collectivités territoriales et les organismes consulaires et contribuent à la coordination des actions menées par le Service Public de l'Emploi. Elles accueillent les demandeurs d'emploi et les accompagnent, en lien avec les autres partenaires, tout au long de leur

Plan de cohésion sociale

Midi- Pyrénées



parcours vers l'emploi ou la création d'entreprise. A partir d'un diagnostic territorial, elles peuvent proposer un certain nombre d'actions visant à un meilleur rapprochement entre offre et demande d'emploi.

La procédure de labellisation des premières Maisons de l'Emploi de Midi-Pyrénées a débuté fin 2005 et a concerné très majoritairement le réseau des Maisons Communes Emploi-Formation (M.C.E.F.) créées dans le cadre du C.P.E.R. 2000-2006 ou en cours de création.

A ce jour, 22 structures ont été labellisées en qualité de Maisons de l'Emploi ; parmi celles-ci, 21 appartiennent également au réseau des Maisons Communes Emploi-Formation.

2) DE L'ASSISTANCE À L'EMPLOI : les principaux contrats aidés du Plan de Cohésion Sociale

Dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale, trois nouveaux contrats aidés pour les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires des minima sociaux ont été créés. Ils sont regroupés au sein d'une enveloppe financière régionale permettant de programmer le volume de chacun des contrats en fonction des besoins.

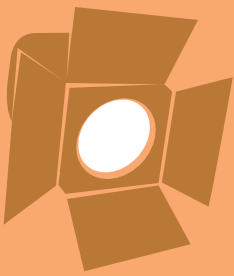
Deux contrats sont destinés aux établissements du secteur non marchand, le **Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi** (C.A.E.) pour les demandeurs d'emploi et le **Contrat d'Avenir** (C.A.) pour les bénéficiaires de minima sociaux (Revenu Minimum d'Insertion, Allocation Spécifique de Solidarité et autres minima).

Le **Contrat Initiative Emploi** (C.I.E.) permet aux demandeurs d'emploi de s'insérer dans le secteur marchand.

Depuis la création de ces nouveaux contrats (en avril 2005), près de **28 500 contrats du Plan de Cohésion Sociale** ont été signés en Midi-Pyrénées.

Les établissements du secteur non marchand représentent plus de **21 500** contrats avec quelques **19 000** Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi et **2 500** Contrats d'Avenir.

Départements	Commission nationale	M. D. E. Labellisées
09 Ariège	7 décembre 2005	M.C.E.F. Foix
12 Aveyron	7 décembre 2005	M.C.E.F. Decazeville Aubin
	25 avril 2006	M.C.E.F. Rodez
31 Haute-Garonne	7 décembre 2005	M.C.E.F. Toulouse Nord Est (Saint Jean)
	7 décembre 2005	M.C.E.F. Toulouse Nord Ouest (Colomiers)
	7 décembre 2005	M.C.E.F. Toulouse Sud Est (Labège)
	31 janvier 2006	M.C.E.F. Toulouse Centre Bellefontaine
	31 janvier 2006	M.D.E. Toulouse
	25 avril 2006	M.C.E.F. du Comminges
	25 avril 2006	M.C.E.F. du Muretain
	4 juillet 2006	M.C.E.F. de Revel
32 Gers	7 décembre 2005	M.C.E.F. Save à la Gimone (Lisle Jourdain)
	4 juillet 2006	M.C.E.F. d'AUCH
46 Lot	25 avril 2006	M.C.E.F. Figeac
	25 avril 2006	M.C.E.F. Pays Bourrian
65 Hautes-Pyrénées	7 décembre 2005	M.C.E.F. Vallées et Piémont des Hautes-Pyrénées
	7 décembre 2005	M.C.E.F. (Bagnères de Bigorre)
	25 avril 2006	M.C.E.F. du Grand Tarbes
	25 avril 2006	M.C.E.F. du Pays des Gaves (Lourdes)
81 Tarn	aembre 2005	M.C.E.F. Castres
	25 avril 2006	M.C.E.F. Nord du Tarn
82 Tarn-et-Garonne	25 avril 2006	M.C.E.F. Midi-Quercy



Près de **7000 Contrats Initiative Emploi** ont été signés par les entreprises.

Au titre de l'année 2006, **24 881 contrats aidés sont programmés** :

- 20 919 contrats sont destinés au secteur non marchand (14 959 Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi et 3 962 Contrats d'Avenir) ;
- 5 960 Contrats Initiative Emploi s'adressent au secteur marchand.

Début octobre 2006, **10 700 C.A.E.**, **1 773 Contrats d'Avenir** et **3 590 C.I.E.** ont été signés, soit 65 % des contrats potentiels pour 2006.

Ces nouveaux contrats bénéficient aux personnes les plus en difficulté. La part des plus de 50 ans varie de 14 à 19% en fonction des types de contrat et les personnes de bas niveau de qualification (C.A.P./B.E.P. et niveau inférieur) représentent entre 55 % et 67 % des signataires des contrats aidés.

Les hommes signent majoritairement des Contrats Initiative Emploi alors que les femmes signent 55 % des Contrats d'Avenir et 71 % des Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi.

68 % des signataires des Contrats d'Avenir sont bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion.

Dans le secteur marchand, les entreprises qui signent le plus de Contrats Initiative Emploi sont dans les secteurs de la construction, du commerce et de l'hôtellerie/restauration.

3) ACCOMPAGNER LES JEUNES EN DIFFICULTÉ VERS L'EMPLOI DURABLE.

Le **Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (C.I.V.I.S.)**, confié aux référents des 11 Missions Locales de la région, est un dispositif d'accompagnement vers l'emploi des jeunes. Il concerne les jeunes non titulaires d'un niveau C.A.P.-B.E.P. ainsi que ceux qui, quel que soit leur

niveau de formation, sont confrontés à des difficultés particulières d'accès à l'emploi attestées notamment par leur durée de chômage.

Le C.I.V.I.S. est d'une durée d'un an renouvelable une fois et peut se prolonger jusqu'à l'accès à l'emploi pour les jeunes de bas niveau de formation. Cet accompagnement conjugué de façon organisée et volontariste les mesures et prestations emploi de droit commun, les programmes de formation du Conseil Régional, de l'Assédic et de l'A.F.P.A. et un certain nombre de dispositifs spécifiques.

C'est ainsi que les **plates-formes de vocation** mises en œuvre par l'ANPE permettent de tester, grâce à la

méthode de recrutement par simulation, les habiletés des jeunes, leur permettant de se positionner sur un certain nombre de métiers qui recrutent (hôtes de caisse, opérateur sur machine à commande numérique, aide à la personne...).

“ **Ces nouveaux contrats bénéficient aux personnes les plus en difficulté** ”

Trois plates-formes fonctionnent dans la région et interviennent sur plusieurs départements limitrophes :

- la plate-forme de Toulouse pour la Haute-Garonne, l'Ariège, le Tarn-et-Garonne et le Lot,
- la plate-forme de Tarbes pour les Hautes-Pyrénées et le Gers,
- la plate-forme d'Albi pour les départements du Tarn et de l'Aveyron.

Fin juin 2006, 1 197 jeunes ont été accueillis sur ces plates-formes, dont 823

Quand on est employeur, comment recruter un futur diplômé qui a déjà un pied dans l'entreprise ?

APPRENTISSAGE

Apprentis formés avec plus de 200 métiers pour répondre à vos besoins
Crédit d'impôt jusqu'à 2 500 euros par an et exonération de cotisations sociales
Diplôme de niveau CAP à Bac+5
BTS, BEP, DUT, Licence de commerce...
Apprentis formés
Employeur/jeune main

AVEC L'APPRENTISSAGE PRENEZ UNE LONGUEUR D'AVANCE

Ministère de l'Éducation Nationale
Ministère de l'Économie, des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Emploi
Plan National de Cohésion Sociale
ANPE

orientés par les Missions Locales ; 125 ont accédé à un emploi.

Le **Fonds d'Insertion Professionnelle des Jeunes** (F.I.P.J.) sert à construire des projets spécifiques aux jeunes en C.I.V.I.S. permettant de lever un certain nombre de freins à caractère social s'opposant à leur insertion professionnelle (mobilité, logement) ou de faciliter celle-ci par des rapprochements avec les branches professionnelles et les entreprises.

Au cours des années 2005 et 2006, ce fonds aura bénéficié à plus de 10 000 jeunes midi-pyrénéens.

Enfin, les jeunes admis en C.I.V.I.S. peuvent prétendre, durant les périodes où ils ne sont pas indemnisés en qualité de stagiaire, salarié ou demandeur d'emploi, à une **allocation C.I.V.I.S.** limitée à 900 € par jeune et par an. Au 30 septembre 2006, 5 192 jeunes en ont bénéficié pour un montant moyen de 360 € par jeune. L'objectif d'entrée en C.I.V.I.S. assigné au réseau des Missions Locales pour 2006, identique à celui de 2005, est de 7 000 jeunes. Au 9 octobre, 5 913 jeunes sont entrés dans le dispositif, soit 84 %.

Sur les deux années, 3 205 jeunes sont sortis dont 1 432 en emploi, soit 45 %.

4) 500 000 APPRENTIS « ETUDIANTS DES MÉTIERS »

Tel est l'objectif national en terme de nombre d'apprentis au terme des cinq années du Plan de Cohésion Sociale, soit une augmentation de plus de 42 %.



Pour y parvenir, l'attractivité de l'apprentissage a été accrue par une revalorisation du statut et l'octroi d'avantages fiscaux aux jeunes apprentis et aux employeurs. La création du Fonds National de Développement et de Modernisation

de l'Apprentissage permet notamment de cofinancer les Contrats d'Objectifs et de Moyens (C.O.M.) élaborés dans chaque région entre l'Etat

et le Conseil Régional.

Le Contrat d'Objectifs et de Moyens concernant la région Midi-Pyrénées a été signé le 15 septembre 2006. Ses principales dispositions portent sur :

- l'adaptation de l'offre de formation à une augmentation de 4 500 du nombre d'apprentis projetée sur cinq ans ;
- l'amélioration du déroulement des formations dispensées pour une meilleure préparation des jeunes à l'entrée en apprentissage, la formation des maîtres d'apprentissage et des formateurs des centres de formation d'apprentis et la

prise en compte des conditions matérielles des apprentis : hébergement, premier équipement ;

- le développement de l'accès des jeunes femmes et des handicapés à l'apprentissage.

Sur les cinq années du Plan de Cohésion Sociale, les financements globaux du Contrat d'Objectifs et de Moyens Apprentissage sont de 56,58 % Millions d'Euros, dont 31,5 % sont à la charge de l'Etat et 58,5 % à celle du Conseil Régional.

5) ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES À LA PERSONNE

Dans le cadre du plan de relance des services à la personne lancé en 2005 par M. BORLOO, ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, a été créée l'Agence Nationale des Services à la Personne chargée du développement de ce secteur.

Dans chaque département a été désigné un correspondant de l'Agence des Services à la personne chargé de la mise en œuvre des orientations définies par le conseil d'administration de l'Agence et de la coordination entre les différentes administrations concernées.

Pour Midi-Pyrénées, ces représentants sont :

Département	NOM	Titre	N° de téléphone
Ariège	Paul FAURY	Directeur Départemental du Travail, de l'Emploi et de la F.P.	05 61 02 48 69
Aveyron	Georges VIONNET	Directeur Départemental adjoint du Travail, de l'Emploi et de la F.P.	05 65 75 59 22
Haute-Garonne	Fabienne GIBOU-PONS	Directrice-adjointe du pôle « Branches et Territoires »	05 67 73 65 40
Gers	Jean-François DUTERTRE	Directeur Départemental du Travail, de l'Emploi et de la F.P.	05 62 61 63 78
Lot	Fabienne SEBAG	Coordinatrice Emploi-Formation	05 65 20 31 22
Hautes-Pyrénées	Jean-Pierre BARNET	Directeur Départemental du Travail, de l'Emploi et de la F.P.	05 62 54 18 72
Tarn	Christine CALMELS	Directrice-adjointe à la D.D.T.E.F.P.	05 63 43 32 03
Tarn-et-Garonne	Gérard MATHIEU	Sous-Préfet de Castelsarrasin	05 63 32 82 81

Entre 2004 et 2006, le nombre de structures agréées au titre des emplois de services à la personne a augmenté de 10 %. A ce jour, parmi les 384 structures qui ont bénéficié d'un agrément, 347 sont des associations et 37 des sociétés commerciales ou des entreprises individuelles.



Le logement

2. Le volet logement du plan de cohésion sociale en région Midi-Pyrénées

page

6

RAPPEL DES OBJECTIFS NATIONAUX

Le volet logement du plan de cohésion sociale concerne trois programmes mis en oeuvre pour résoudre la crise du logement, respectivement :

- **Le rattrapage des retards en matière de logement locatif social** en finançant 500 000 nouveaux logements sociaux en 5 ans de 2005 à 2009.
- **La mobilisation du parc privé** en finançant 40 000 logements à loyers maîtrisés et en remettant sur le marché 20 000 logements vacants chaque année, sur la même période.
- **Le renforcement de l'accueil et de l'hébergement d'urgence** par la création de 4 000 places nouvelles en maisons relais, 7000 places en centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) et 1800 places en centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS).



LE CONTEXTE RÉGIONAL

Pour la région Midi-Pyrénées, la priorité a été donnée à la production d'une offre nouvelle de logements sociaux, publics et privés, compte tenu de la situation de déficit persistant.

Le contexte régional est en effet marqué par une attractivité très forte qui se traduit par l'augmentation du nombre de ménages de 1,7 % par an, soit 19 000 nouveaux arrivants chaque année entre 1999 et 2004, cet apport de population profite à l'ensemble des pôles urbains.

Cette évolution produit un marché immobilier très actif, en particulier sur l'aire métropolitaine Toulousaine, avec une extension rapide des zones d'urbanisation, une consommation inquiétante des espaces et un accroissement sensible des coûts du foncier.

Cette dynamique renforce une situation difficile pour l'accès au logement des personnes à revenus modestes : **300 000 ménages sur un total de 1,1 million perçoivent une aide personnelle au logement, et 52 % des foyers fiscaux ne sont pas imposables.**

La région Midi-Pyrénées dispose d'un parc locatif social qui est très insuffisant pour

faire face à la demande toujours plus forte de logements à loyers modérés : **39 700** demandes sont en attente d'attribution d'un logement HLM au 1er septembre 2006. En 2005 le parc de logements sociaux gérés par des organismes HLM, est de 104 000 et représentent moins de 9 % des résidences principales. Avec 39 logements pour 1000 habitants, Midi-Pyrénées est **au dernier rang des régions françaises** : la moyenne nationale est de 69 logements HLM pour 1000 habitants.



LE LOGEMENT LOCATIF SOCIAL

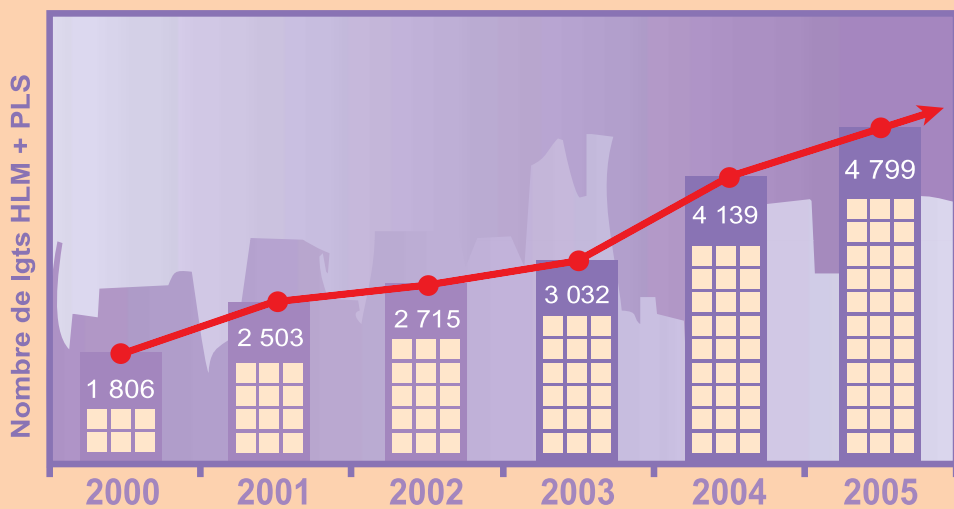
Les objectifs du plan de cohésion sociale pour la région sont donc logiquement ambitieux : il s'agit de mettre sur le marché 20 300 nouveaux logements HLM et 6 400 logements intermédiaires* , pour la période 2005 - 2009.

Il s'agit de mettre sur le marché **annuellement 5300 logements sociaux** entre 2005 à 2009, soit 4300 logements HLM et 1200 logements financés par des PLS.

(*) Nota : ce programme financé par des prêts locatifs sociaux (PLS) concerne également des logements destinés aux étudiants boursiers et des structures d'hébergement pour personnes âgées

Ce niveau de production de logements constitue un effort considérable pour tous les acteurs du logement social, car il s'agit de **doubler** l'offre nouvelle par rapport au niveau moyen des années précédentes.

Le 21 juillet 2005, l'État a signé un accord régional avec les organismes HLM (association régionale des organismes d'habitat de Midi-Pyrénées) et les établissements financiers (caisse des dépôts et consignations et union d'économie sociale pour le logement, collecteur du 1%) pour la réalisation des objectifs de production de logements définis par le plan de cohésion sociale.

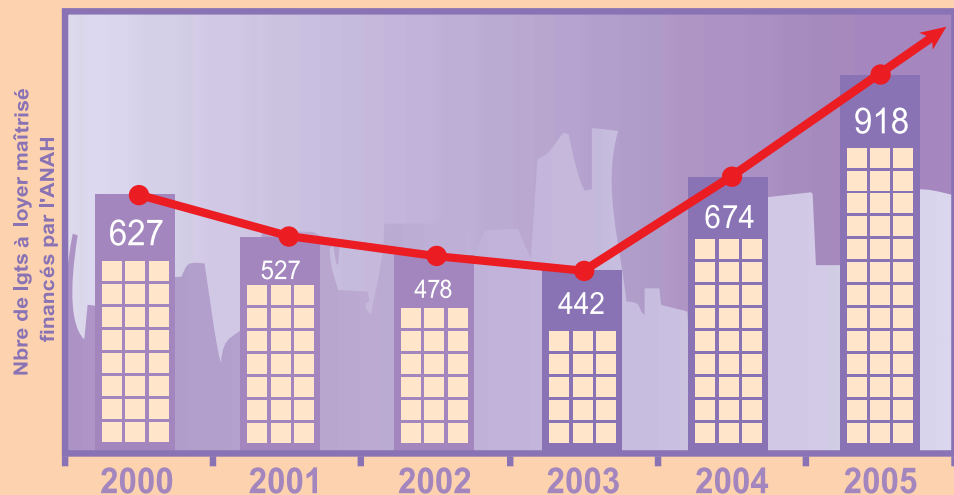


LE PARC PRIVÉ

Les objectifs du plan de cohésion sociale concernent également le parc privé avec la volonté de développer le nombre de logements à loyer maîtrisé et de lutter contre l'habitat indigne. Cette volonté s'est traduit par des **objectifs doublés** par

rapport aux années précédentes et un renforcement des moyens financiers en conséquence.

Il s'agit de financer 1100 logements à loyer maîtrisé et 400 sorties d'insalubrité, en moyenne annuelle de 2005 à 2009.



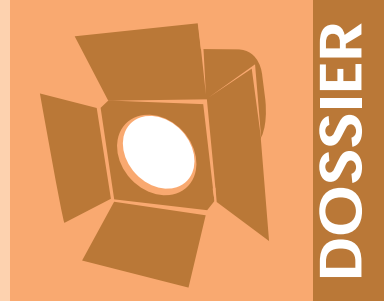
LES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE

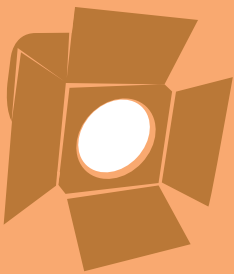
La loi libertés et responsabilités locales du 13 août 2005 a donné la possibilité de délégation de compétence aux communautés d'agglomération et aux Conseils Généraux pour l'attribution des aides publiques concernant le logement social et la rénovation de l'habitat privé, avec les aides de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat). La délégation de compétence, spécifique au logement, se caractérise par le fait que la collectivité délégataire applique la politique définie par l'État, en particulier pour la mise en oeuvre des objectifs de production de logements sociaux fixés par le plan de cohésion sociale, elle agit donc en son nom. Cette mesure se distingue donc de la décentralisation.

En 2006 six collectivités ont conclu une convention de délégation avec l'État

- **trois communautés d'agglomération** : le Grand Toulouse, le SICOVAL et le pays de MONTAUBAN et des trois rivières.
- **trois conseils généraux** : la Haute-Garonne, le Lot et le Tarn-et-Garonne.

Les conventions de délégation ont été conclues pour six ans (trois ans pour la Communauté de communes de Montauban), avec une mise à disposition de la DDE pour l'instruction des dossiers de financement ■■■





Égalité des chances

page
8

3. La Commission pour la Promotion de l'Égalité des Chances et de la Citoyenneté (COPEC)

Objet : s'attaquer aux sources même de l'inégalité par des mesures intéressant les territoires, le système scolaire, les personnes issues de l'immigration et les femmes.

La COPEC 31 a été installée le 15 mars 2005. Elle est présidée par le Préfet et le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Toulouse et l'Inspecteur d'Académie en sont les coprésidents.

Elle est composée d'élus, de chefs de services de l'Etat, de représentants du secteur économique et social et de représentants associatifs, soit environ 130 personnes.

Lors de la réunion d'installation, quatre groupes de travail ont été constitués (logement, emploi, éducation, citoyenneté) dont les animateurs sont :

- pour le logement : le Comité Local pour le logement des Jeunes (CLLJ) et la SONACOTRA,
- pour l'emploi : le FASILD et l'association COFRIMI (conseil et formation sur les relations interculturelles et les migrations),
- pour l'éducation : l'Inspecteur d'Académie,
- pour la citoyenneté : le Parquet.

Le 11 septembre 2006, un cinquième groupe de travail a été mis en place. Il est chargé de conduire des actions de sensibilisation et de prévention de nature à combattre efficacement l'antisémitisme.

LES GROUPES DE TRAVAIL

Les groupes se sont structurés pour la plupart, au fil des discussions et des débats, **en sous-groupes ou instances de réflexion :**

Logement (4 sous-groupes) :

- étude en vue de la réalisation d'une plaquette d'information en direction des professionnels ;
- création d'une agence immobilière à vocation sociale ?
- le relogement dans le cadre du Grand Projet de Ville de Toulouse ;
- établissement d'un programme d'actions du groupe de travail.

Emploi (2 sous-groupes) :

- L'accès des jeunes à la fonction publique ;
- Promouvoir la diversité dans les associations.

Le groupe Education n'a pas créé d'instance de réflexion thématique particulière.

Citoyenneté (2 sous-groupes) :

- Formation et accompagnement ;
- Lutte contre la résignation.

Le groupe de travail logement s'est d'abord attaché à établir une liste, non exhaustive, de discriminations rencontrées (le nom, l'aspect, l'origine, l'origine géographique locale, la composition de la famille, l'âge, les ressources, l'homophobie, les personnes handicapées, les gens du voyage, les inconvénients découlant de loi et du règlement - obligation de fournir une caution par exemple, ...).

Les associations oeuvrant en faveur des personnes victimes de handicaps ont insisté sur les difficultés rencontrées par leurs adhérents : les allocations perçues par ces personnes ne sont pas prises en compte dans les ressources alors qu'elles sont pérennes, problèmes d'insécurité du fait de devoir résider souvent en rez-de-chaussée,...

Il a été noté que les discriminations se trouvent essentiellement dans le parc privé d'où l'idée de la rédaction d'une plaquette d'information en direction des professionnels (du parc privé).

Les graves difficultés liées à l'inadéquation de l'offre et de la demande ont conduit à l'idée de travailler à la création éventuelle d'une agence immobilière à vocation sociale.

Le groupe de travail Emploi a établi un état des lieux faisant apparaître les dis-

positifs existant (plan territorial de lutte contre les discriminations, les parraï-nages), la production et la diffusion des connaissances (actions du FASILD), le PRIPI, la formation des acteurs, les projets d'action locaux.

Il a ensuite déterminé des objectifs et des perspectives de travail :

- nécessité de travailler avec les entreprises, notamment en référence à la charte de la diversité ;
- favoriser l'accès des jeunes à la fonction publique ;
- travailler avec les associations en tant qu'employeurs, sur leurs pratiques vis à vis de la diversité culturelle ;
- développer des actions d'information (sur les droits et la loi) et de communication ;
- examiner des problématiques spécifiques telles que l'équivalence des diplômes français/étrangers ou encore les pratiques telles que le testing ou autres démarches non évoquées jusque-là.

Le groupe de travail Education a dégagé divers points tels que : les formations initiales, le soutien aux acteurs, l'accessibilité des enfants handicapés,...

Il a ensuite structuré son travail en distinguant :

- les constats et les expériences (ex : des formes diverses de discriminations : passives, actives, selon les publics –filles, personnes handicapées) ;
- les pistes d'actions (ex : permettre aux acteurs de l'éducation de mieux connaître les phénomènes de discrimination et le cadre juridique permettant de les affronter, s'appuyer sur des pratiques, ...).

Dans le cadre du groupe de travail Citoyenneté, les instances de réflexion mises en place se sont rencontrées à plusieurs reprises afin de pouvoir présenter régulièrement leurs propositions à l'ensemble des membres du groupe.

Ainsi, le sous-groupe « formation et accompagnement » a arrêté quatre axes stratégiques :

- sensibiliser les citoyens à l'enjeu de la lutte contre les discriminations ;
- produire un discours public partagé par les différentes institutions ;
- poursuivre les actions de formation en direction des agents des services publics ;

- sensibiliser et former les associations aux enjeux de la lutte contre les discriminations.

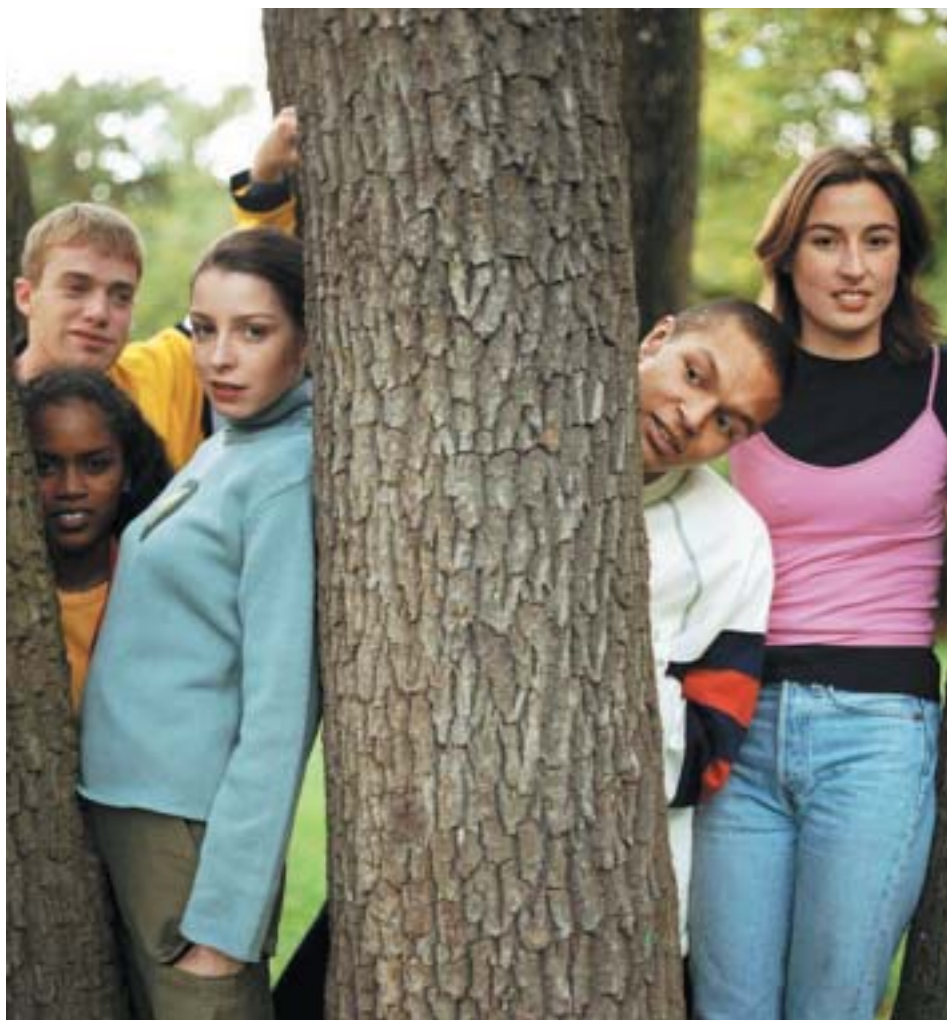
Dans le cadre du premier de ces axes, il a été proposé d'organiser une manifestation à l'occasion des cinq ans de la loi du 16 novembre 2001 sur la lutte contre les discriminations. Cependant, lors de sa réunion du 13 septembre dernier, le groupe de travail a estimé que cette action allait être noyée au milieu de nombreuses autres organisées pendant la même période. Aussi, il a été proposé de procéder plutôt à la présentation de la plaquette d'information (cf. infra).

Le sous-groupe « lutte contre la résignation » a travaillé à la réalisation d'une plaquette d'informations permettant aux personnes s'estimant victimes de discriminations de disposer de coordonnées utiles afin d'être aidées dans leurs démarches (pièce jointe). La ville de Toulouse, le Conseil Régional et la Direction Régional et Départementale de la Jeunesse et des Sports participeront au cofinancement de l'édition de cette plaquette (50 000 exemplaires).

Ce dépliant sera mis à disposition des personnes via les associations et institutions sensibilisées sur ce sujet : dans ce cas-là, il ne s'agira pas simplement de distribuer ce document mais sa diffusion sera accompagnée d'une présentation de vive voix afin de mieux faire passer le message. Cependant, il pourra également être distribué dans les lycées, les collèges, les maisons de l'emploi, les mairies,...

Ce document a retenu l'attention de la HALDE qui l'a donné en exemple aux autres COPEC.

Le groupe de travail « Antisémitisme » va commencer à travailler dès sa prochaine réunion prévue fin octobre 2006 ■■■





Le rôle et les missions de l'INSEE

page
10

L'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques) collecte, produit, analyse et diffuse des informations sur l'économie et la société française. En charge du service public de l'information statistique, il oriente ses travaux dans le but d'éclairer le débat économique et social, et ses productions visent un large public (administrations, collectivités locales, entreprises, chercheurs, médias, enseignants et particuliers) pour leur permettre d'enrichir leurs connaissances, de réaliser des études ou des prévisions et de prendre des décisions.

L'Insee coordonne le système statistique public français et représente la France dans les instances communautaires et internationales chargées de l'harmonisation statistique. Il assure également des fonctions d'enseignement supérieur et de recherche en matière de statistique et d'économie.

L'Insee, direction générale du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, emploie 6 400 personnes réparties à Paris et dans les préfectures de région, dont environ 280 à Toulouse. Le siège de la direction générale, situé à Paris, définit les travaux statistiques et réalise certains d'entre eux, mène les études économiques nationales, coordonne le système statistique public et gère les moyens humains, financiers et informatiques de l'Institut. Les 24 directions régionales (une dans chaque région métropolitaine et 2 dans les DOM) participent à toutes les missions de l'Insee : elles sont à la fois

des sites de production de l'information statistique et des services d'études et de diffusion en région.

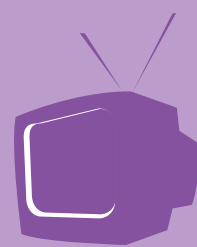
La production statistique

La mission de collecte et de production de l'information est celle qui occupe le plus de personnes, aussi bien à Paris qu'en province. Il existe deux grandes catégories de sources d'information : les enquêtes statistiques et les fichiers de

“ Les 24 directions régionales participent à toutes les missions de l'INSEE ”

gestion administrative que l'Insee mobilise auprès des services gestionnaires. Dans les deux cas, la récupération des données, leur mise en forme et

leur vérification nécessitent des traitements spécifiques, faisant appel à des méthodes statistiques quantitatives mais aussi à des compétences en organisation de processus complexes et en expertise du domaine observé.



Les progrès informatiques ont profondément modifié le travail de production statistique pour trois raisons. Ils ont tout d'abord progressivement permis à différentes administrations de constituer des fichiers de gestion centralisés et rapidement disponibles sous une forme

Pyrénées emploie environ 165 personnes sur les travaux de production statistique qui peuvent se répartir en quatre catégories :

- des travaux nationaux réalisés dans toutes les directions régionales sur leur champ de compétence géographique : il s'agit notamment du recensement de la population et des enquêtes auprès des ménages, qui requièrent une proximité avec les enquêtés, et du traitement des données d'emploi qui demandent une bonne connaissance de l'appareil productif local ;

- des travaux statistiques spécifiques à la région : d'un volume très sensiblement moins important que les travaux nationaux, ils peuvent être justifiés par une spécificité locale ou une attente forte des acteurs de la région : c'est ainsi que l'Insee Midi-Pyrénées réalise une enquête annuelle auprès des sous-traitants de l'aéronautique et du spatial (qui existe aussi en Aquitaine) et une enquête de conjoncture dans le secteur la construction ;

- des travaux nationaux qui ne sont pas présents dans toutes les DR, et pour lesquels l'Insee Midi-Pyrénées couvre un territoire plus large que son champ géographique : le répertoire SIRENE des entreprises et des établissements est ainsi géré à Toulouse pour les unités de Midi-Pyrénées mais aussi de Languedoc-Roussillon, de l'Ardèche et de la Drôme ;

- des travaux nationaux concentrés en Midi-Pyrénées : l'enquête annuelle nationale auprès des entreprises commerciales, qui porte sur un échantillon de 50 000 entreprises, est ainsi entièrement gérée à Toulouse.

Enfin la direction générale a délégué à l'Insee Midi-Pyrénées des fonctions de pilotage et d'animation de travaux réalisés dans les directions régionales sur deux thèmes : le suivi des établissements et de l'emploi et l'amélioration de la qualité du répertoire SIRENE.

A l'inverse, le répertoire des personnes et le fichier électoral de Midi-Pyrénées ne sont pas gérés à Toulouse mais à Limoges, et les relevés de prix réalisés dans la région pour le calcul de l'indice des prix sont pilotés par la direction régionale d'Aquitaine.

Les études et la diffusion

La mise à disposition de l'information est le prolongement indispensable de l'activité de production. Elle suppose au préalable une analyse, plus ou moins poussée, à la fois pour valider la pertinence de l'information issue des sources et de leur traitement et pour guider l'utilisateur vers une interprétation correcte des données quantitatives.

En matière de diffusion, l'Insee a pour mission non seulement de répondre à la demande qui lui est adressée mais aussi de faire connaître ses produits auprès de tous ses utilisateurs potentiels et de vérifier qu'ils sont adaptés à leurs besoins. Cette double préoccupation recouvre dans les directions régionales ce que l'on appelle l'« action régionale », c'est-à-dire les activités d'étude et de diffusion pour lesquelles la proximité est un atout pour le service rendu. Environ 25 personnes travaillent sur ces fonctions à la direction régionale de Midi-Pyrénées, auxquelles s'ajoutent une vingtaine en charge des activités support directement liées telles que la PAO, la gestion du site Internet ou le service commercial.

“Les progrès informatiques ont profondément modifié le travail de production statistique”

autorisant un traitement statistique : de plus en plus d'informations sont désormais obtenues de cette façon et non plus sur la base d'enquêtes coûteuses à la fois pour le répondant et pour le service statistique. Par ailleurs, l'augmentation des performances matérielles et logicielles a permis d'automatiser les traitements systématiques des données, et d'orienter le travail de gestion vers le contrôle et l'expertise, ce qui est à la fois plus intéressant et plus exigeant. Enfin, la récupération centralisée de fichiers nationaux, la dématérialisation des transmissions et l'allègement du travail ont justifié de regrouper totalement ou partiellement des travaux autrefois systématiquement répartis dans les différentes directions régionales.

Chaque direction régionale de l'Insee a donc un portefeuille d'activités de production statistique qui lui est propre. Ainsi, la direction régionale de Midi-





Le service d'action régionale peut se décliner en trois segments. Le premier, destiné à tous les publics, est constitué des publications (nationales ou régionales) sous toutes leurs formes et du traitement à façon de certains fichiers. Dans ce domaine, la stratégie de l'Insee vise à favoriser

“ Dans ce domaine, la stratégie de l'Insee vise à favoriser l'utilisation d'Internet ”

l'utilisation d'Internet, en enrichissant au maximum le site et en incitant les utilisateurs à s'y référer par un accompagnement adapté. Des collaborations avec des intermédiaires fédérateurs (tels que les organismes consulaires vis-à-vis des entreprises) ou des participations à des colloques ou des salons permettent tout à la fois de nous faire connaître et de confronter notre offre aux attentes du public visé.

Le deuxième axe de l'action régionale correspond à une offre de base d'études régionales, constituée de synthèses conjoncturelles, de bilans annuels et de commentaires de données de référence. Ces études sont produites de façon régulière et systématique de façon à constituer un socle commun à tous les acteurs.

Le troisième volet de l'action régionale est un service spécifique rendu exclusivement aux acteurs publics, à savoir les administrations d'Etat, les collectivités locales, les instances consultatives (CESR), les chambres consulaires, les organismes de gestion publique (ANPE, CAF, MSA, OPHLM, etc.), les organismes de promotion (comités de développement, d'expansion, etc.), les observatoires et agences d'urbanisme. En la matière, notre stratégie est tout autant d'orienter les travaux de l'Insee vers des thématiques porteuses d'un enjeu réel que d'éviter la dispersion des moyens d'analyse au sein du secteur public en mettant notre savoir-faire au service de tous.

Les travaux que l'Insee réalise dans le cadre de ce service spécifique peuvent être de nature différente : études de

diagnostic, enquêtes, prospective, expertise pour la mise en place, le suivi et l'évaluation des politiques publiques. Portant sur des sujets d'intérêt collectif, ils visent à développer une information nouvelle et à la porter à la connaissance du public, en restant dans le domaine de compétence du statisticien à l'exclusion de toute forme de préconisation et de jugement.

Ces travaux spécifiques sont dans toute la mesure du possible menés sous forme d'un partenariat formel (qui suppose donc un partage des coûts). Ce mode de fonctionnement garantit en effet l'intérêt et l'implication réelle du partenaire dans les travaux et leurs

résultats, et permet de développer une vraie valeur ajoutée dans l'analyse grâce à l'apport complémentaire des compétences des uns et des autres. La règle est que les travaux débouchent sur une publication commune.

Les travaux en cours à l'Insee Midi-Pyrénées à l'automne 2006 illustrent la variété de nos partenaires et des thèmes abordés : construction et commentaires d'indicateurs de développement durable (Conseil régional), étude de la filière bois (Midi-Pyrénées Bois), études sur les logements vacants (Mairie de Toulouse) ou sur le pays de Comminges (CBE Comminges), réalisation de tableaux de bord des quartiers en difficulté (SGAR), travaux de prospective sur les métiers (DRTEFP).

Les travaux menés en partenariat sont uniques par nature. Pour autant, l'Insee veille à ce que son offre de service soit

cohérente dans toutes les régions, en termes de partenaires et de thématiques tout d'abord : les acteurs publics fonctionnent eux-mêmes en réseau et une sollicitation dans une région peut en suggérer une autre ailleurs. Mais nous recherchons aussi une homogénéité dans la nature et la qualité des réponses apportées. Pour cela, la direction générale définit tout d'abord, sur la base d'un recensement des problématiques les plus couramment rencontrées, des priorités communes qui seront déclinées localement en fonction du contexte. Ensuite des investissements méthodologiques sont développés par des équipes spécialisées de façon à fournir aux chargés d'étude locaux mobilisés sur un projet précis des outils qui leur permettront de réaliser rapidement une étude de qualité.

La direction régionale de Midi-Pyrénées abrite ainsi le pôle national des études économiques régionales, qui a développé notamment un outil d'évaluation de l'impact des aides aux entreprises, ou des indicateurs d'attractivité des zones d'emploi, et qui travaille actuellement sur un outil de suivi des pôles de compétitivité.

En dehors de ces partenariats formels, nous participons à des groupes de travail et de réflexion mis en place par les administrations et les organismes publics : nous y sommes sollicités pour alimenter la réflexion en informations quantitatives, mais c'est aussi pour nous l'occasion de comprendre les enjeux des acteurs locaux, ce qui est essentiel pour leur apporter une réponse conforme à leurs attentes.



Magali DEMOTES-MAINARD, Pierrette SCHULH,
Renan DUTHION, Erik DEMARET

Le fonctionnement en réseau de l'INSEE

Que ce soit à travers la cartographie spécifique des travaux de production statistique ou par la mutualisation des outils d'action régionale, les différents établissements de l'Insee sont très largement engagés dans un fonctionnement en réseau ; la démarche est encore peu développée en matière d'administration des ressources, mais c'est un de nos chantiers pour les prochaines années. S'appuyant sur une bonne collaboration et une compréhension mutuelle, ce fonctionnement n'est pas seulement efficace en termes de gestion de moyens : c'est parce que les différentes directions régionales partagent les mêmes bases de données, les mêmes outils et les mêmes modes d'action qu'a pu être menée à bien en un temps relativement bref une étude panoramique sur le Grand Sud-Ouest, publiée début 2006, réalisée

à la demande de la MEDCIE (Mission d'études et de développement des coopérations interrégionales et européennes) associant les SGAR des cinq régions concernées ■ ■ ■



Le CRIES de Midi-Pyrénées

Le Comité Régional pour l'Information Economique et Sociale de Midi-Pyrénées (CRIES de Midi-Pyrénées), créé conjointement par l'Etat et la Région, est un organisme de concertation entre utilisateurs et producteurs d'information économique et sociale.

Aux termes de la convention signée le 22 janvier 2003 par le Président du Conseil régional et le Préfet de région, il a pour mission :

- de définir les besoins des principaux centres de décision régionaux et locaux en information statistique de base et en outils d'études et de synthèse,
- de recenser les actions prioritaires à entreprendre,
- de proposer le cas échéant les investigations spécifiques jugées nécessaires,
- de veiller à l'harmonisation et à la coordination des méthodes, des outils et des études,

- d'examiner les modalités permettant, dans la région, de favoriser l'accès aux statistiques disponibles ainsi qu'à une bonne information sur les études économiques et sociales réalisées ou en projet.

Le CRIES de Midi-Pyrénées est présidé par Monsieur Robert Marconis, Maître de conférences au département Géographie et aménagement à l'Université Toulouse2 - Le Mirail. Son secrétariat est assuré par la direction régionale de l'Insee.

Le CRIES de Midi-Pyrénées est administré par un directeur composé du Préfet de région, du président du Conseil régional, du Président du Conseil Economique et Social Régional (ou de leurs représentants), du Président du CRIES et de la Directrice régionale de l'Insee qui en est le rapporteur.

Retrouvez toute l'information sur le CRIES, sur le site :
http://www.insee.fr/fr/insee_regions/midi-pyrenees/liens/liensregions.htm



Les Missions des Directions Régionales du Commerce Extérieur

La Direction Régionale du Commerce Extérieur constitue un maillon important du dispositif public d'accompagnement des entreprises sur les marchés extérieurs et joue, comme le précise le décret constitutif de 1983, un rôle de coordination des acteurs du commerce extérieur en région. Elle est désormais le relais privilégié d'Ubifrance.

A ce titre, la Direction Régionale du Commerce Extérieur remplit deux missions :

- Service déconcentré de la DGTE en région, elle assure le relais et la diffusion de l'action des Ministres et de la Direction Générale. Elle assure le lien avec les pôles de compétitivité pour leurs actions de développement à l'international.

- Au même titre que les Missions économiques à l'étranger, la Direction Régionale du Commerce Extérieur concourt à l'activité de service aux entreprises, dont le pilotage est délégué à UBIFRANCE. Elle émet un avis sur les dossiers déposés par les opérateurs dans le cadre de la procédure dite de « labellisation » et sur ceux constitués par les entreprises pour obtenir une aide au travers du SIDEX.

Les actions menées pour le compte des ministres et de la direction générale.

La DRCE est le service déconcentré de la Direction Générale en région. A ce titre, elle répond à toute demande émanant de la Direction générale. Elle prépare et accompagne les déplacements en région du ministre chargé du commerce extérieur. La DRCE apporte également son concours aux Missions Economiques pour l'organisation de manifestations en région.

La DRCE fait connaître le dispositif public d'accompagnement des entreprises sur les marchés extérieurs. Les actions d'information menées visent à accroître la notoriété des différentes formes d'appui existantes, des sites exporter.gouv.fr et ubifrance.fr et des mesures nouvelles engagées par les Ministres telles que CAP EXPORT. Elle assure la mise à jour du site exporter.gouv.fr pour les informations relatives aux aides régionales et départementales.

La DRCE participe à la gestion des procédures du compte Etat de la Coface (assurance-crédit, assurance-prospection, garanties moyen terme) et contribue à l'information des entreprises sur ces procédures. A cette fin, elle entretient des contacts réguliers avec les délégations en région de la Coface.

La DRCE sélectionne les candidats au mandat de conseiller du commerce

extérieur de la France (CCEF) et émet un avis sur ces candidatures, au même titre que le Préfet de Région et que le Président de la section des CCEF en Midi-Pyrénées.

L'activité de service aux entreprises.

La DRCE participe à l'activité de service aux entreprises. A ce titre, elle concourt à la réalisation des objectifs d'augmentation d'activité qui sont repris dans la convention d'objectifs et de moyens DGTE – UBIFRANCE 2006-2008, notamment :

- l'augmentation de 10% par an du nombre de participants aux opérations de promotion collective,
- l'augmentation de 16% par an du nombre de VIE (Volontaires Internationaux en Entreprise).

Elle coordonne également son action avec celle des partenaires conventionnés par Ubifrance, partenaires que sont la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Midi-Pyrénées et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse.

1) Détection des entreprises à fort potentiel international.

La DRCE concentre son action sur les entreprises à fort potentiel international. Ces exportateurs peuvent être des entreprises de taille moyenne bénéficiant d'une expérience à l'international, acquise notamment sur des marchés de proximité, mais aussi des primo-exportateurs. L'objectif est notamment d'identifier des entreprises capables

d'opérer sur des marchés à forte croissance, parfois lointains et souvent plus risqués.

2) Volontariat international en entreprise (VIE).

Pour les dossiers de demande d'agrément VIE, la DRCE émet un avis sur les entreprises de la région dont le chiffre d'affaires est inférieur à 40 M€. Elle peut assister les entreprises à compléter leurs dossiers de demande d'aide régionale VIE et veille à ce que l'instruction de ces dossiers soit effectuée dans les meilleurs délais. Elle procède d'autre part à un recensement des aides existantes au niveau régional ou local et des conditions de leur attribution. Elle peut apporter ses conseils aux collectivités locales qui souhaitent mettre en place une aide spécifique au VIE.



François PETIT

La croissance des exportations conforte la place de la Région Midi-Pyrénées en tant que 5^{ème} région exportatrice de notre pays. La Région a par ailleurs dégagé un excédent commercial de 9,1 milliards €, en hausse de 13% par rapport à 2004, qui la place au premier rang des régions françaises.

La vitalité des exportations contribue à accentuer les déséquilibres structurels de la Région

Au-delà de ces résultats très positifs qui résultent principalement du dynamisme des exportations du secteur aéronautique et spatial, (+14% par rapport à 2004), le poids grandissant (+75% du total des exportations) de ce secteur n'est pas sans créer un profond déséquilibre

L'identification des besoins des pôles de compétitivité dans le domaine international.

Les pôles de compétitivité sont avant tout des structures de recherche et développement. Cependant, pour être éligibles aux aides à la R&D de différents ministères, les pôles élaborent un plan stratégique comportant un volet international.

A ce stade de montée en puissance des pôles, la Direction générale et la DRCE identifient leurs besoins dans le domaine international. En concertation avec les DRIRE, la DRCE assure une veille des actions internationales des pôles et poursuit l'action d'information auprès d'eux sur les activités du dispositif public. Lorsque les entreprises qui constituent les pôles ont défini leurs besoins, il appartient à la DRCE de les conseiller et de les orienter vers les procédures les mieux adaptées, notamment la labellisation.

“ La DRCE émet un avis sur les entreprises de la région ”

Le commerce extérieur de la région Midi- Pyrénées en 2005

auquel il est nécessaire de porter la plus grande attention. Ce phénomène est amplifié par la stagnation des ventes de produits du secteur agroalimentaire ainsi que par la baisse des exportations de l'industrie textile (-13%) et celle de la filière bois/papier (-14%).

Sur le plan géographique, le déséquilibre structurel qui caractérise la Région Midi-Pyrénées persiste. Le département de la Haute Garonne contribue à près de 87 % des flux d'exportation, suivi de l'Aveyron (2,9%), du Tarn (2,3%), de l'Ariège (2,1%), du Tarn et Garonne (2%), des Hautes Pyrénées (1,9%), du Gers (1,2%) et du Lot (1%). Les départements de Midi-Pyrénées ont enregistré une augmentation de leurs ventes à destination de l'étranger à l'exception du Tarn (-9,6%), du Tarn et Garonne (-3,7%) et de l'Ariège (-2,3%).

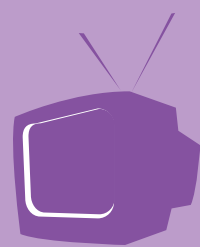
Témoin de l'ouverture croissante des entreprises de la Région vers l'international, le

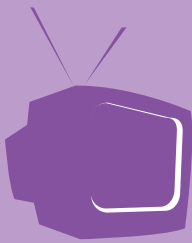
La gestion des aides déléguées en région.

Il s'agit d'une activité exercée sous l'autorité de l'exécutif régional, conformément à la loi du 13 août 2004, à la circulaire du Ministère de l'Intérieur en date du 23 janvier 2006 et à la circulaire MINEFI en date du 5 avril 2006. Les modalités pratiques de cette délégation font l'objet de conventions entre l'Etat et les régions.

Dans ce cadre, la DRCE propose à la région de gérer les aides selon des priorités compatibles avec celles du Gouvernement, notamment en termes de priorités par pays (pays-pilotes, pays prioritaires).

La DRCE veille à renforcer la synergie des régimes d'aides gérées au niveau national et au niveau local, par exemple en développant les co-financements d'opérations ou pour les VIE ■ ■ ■





L'Asie Océanie contribue largement aux bons résultats des exportations de la Région.

Bien que l'Europe occidentale continue à être, à hauteur de 40% contre 45% en 2004, la première région de destination des exportations, l'Asie Océanie voit son poids passer de 21 à 29% du total des flux. En revanche, les ventes vers les pays de la CEI ont diminué de moitié et représentent moins de 1% du total. Celles à destination des PECO (0,4% du total) et des pays du Proche et du Moyen Orient, quatrième grande région de destination des exportations de Midi-Pyrénées avec près de 8% du total, sont restées aux niveaux de 2004.

Les Etats-Unis (2,6 mds €, -6,5%) sont le premier client de la Région et ont ravi la première place à l'Allemagne (2,4 mds €, -31,5%). Ils sont suivis de l'Espagne (1,9 md €, +2,4%), de la Chine (1,2 md €, -1,4%) et du Royaume Uni (1 md €, +55%). L'Italie (0,715 md €, -15,4%) qui occupait la 5ème place, se retrouve rétrogradée à la 9ème place derrière la Thaïlande, Taiwan et Hong-Kong, qui ont vu la valeur de leurs importations en provenance de Midi-Pyrénées être multipliées respectivement par 6; 2,2 et 1,9.

Les importations progressent moins rapidement que les exportations

Avec une augmentation de 7,9% pour un montant de 12,2 Mds €, les importations ont progressé moins rapidement que les expor-

tations. Des huit départements de la Région Midi-Pyrénées, seuls la Haute-Garonne (+11,1%) et l'Ariège (+4,3%) ont enregistré une augmentation de leurs entrants.

Les importations de la région sont composées à hauteur de 60% de composants destinés à l'industrie aéro-nautique et spatiale, le reliquat étant réparti entre les autres biens d'équipements (9%), les biens de consommation (6,6%) et les produits agricoles et alimentaires (6,1%).

Les cinq premiers pays fournisseurs de la région restent les mêmes qu'en 2004 : l'Allemagne (3,8 Mds €, + 22%), les Etats Unis (3 Mds €, + 7 %), le Royaume Uni (1,1 Md €, -15 %), l'Espagne (814 M €, - 6,2 %) et l'Italie (484 M €, - 3,2 %). La Chine, en 8ème position en 2004, se situe désormais à la 6ème place, devant les Pays-Bas et la Belgique.

François PETIT
Directeur Régional

Interview de François Petit en page 23



Un colloque sur l'avenir de la région Midi-Pyrénées

A l'initiative du CRIES, s'est déroulé les 9 et 10 octobre, un colloque sur le thème : " Midi-Pyrénées, une région compétitive ? ". Le CRIES est un comité régional d'information économique et sociale, créé conjointement par l'Etat et le Conseil régional dont la mission est de permettre la concertation entre utilisateurs et producteurs d'information économique et sociale. Pour cette première rencontre, un large panel d'acteurs, publics et privés, de la vie économique et sociale de Midi-Pyrénées : universitaires et chercheurs, conseillers économiques et sociaux, chefs d'entreprises... a échangé autour de différents thèmes centrés sur la compétitivité des territoires de notre région.

" Une économie compétitive ?, les enjeux d'une population croissante et vieillissante, un territoire déséquilibré et en marge de l'Europe ? "... tels sont les thèmes qui ont alimenté ces deux journées et qui ont permis un débat sur la question : " pourquoi choisir Midi-Pyrénées ? "

Cette manifestation organisée par l'INSEE Midi-Pyrénées, qui assure le secrétariat du CRIES, a mobilisé pour leur participation et contribution à l'organisation, les services du Conseil régional du Comité économique et social régional et de l'Etat. Elle a rassemblé environ deux cents personnes au centre de conférences de Météo France.

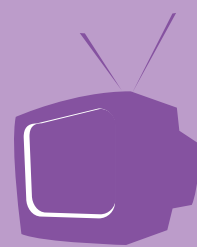
Les actes seront mis en ligne sur le site de l'Insee Midi-Pyrénées d'ici une quinzaine de jours, et ce progressivement, au fur et à mesure de la réception des contributions.

http://www.insee.fr/fr/insee_regions/midi-pyrenees/liens/cries_accueil.htm



Magali DEMOTES-MAINARD,
Robert MARCONIS

Opération vacances été 2006



L'opération interministérielle vacances a pour priorité la protection économique du vacancier-consommateur. L'OIV concerne tous les départements, l'action est renforcée dans certaines zones touristiques. Pour la région, le département des Hautes-Pyrénées est parmi les 18 départements touristiques. Les unités de la Direction régionale de

concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes œuvre à cette action renforcée des services de l'Etat. Pour l'été 2006, les actions de contrôles dans les secteurs de l'hébergement, la restauration et la distribution alimentaire (restauration rapide, température de conservation, hygiène), les transports et voyages, les acti-

vités de loisirs (aires de jeux, jouets nautiques, parcours acrobatiques), ont été prioritaires. Les contrôles généraux sur l'information et la sécurité des consommateurs se conjuguent avec des enquêtes dans des secteurs spécifiques ciblés : pratiques commerciales de l'hébergement par internet, sécurité des cabines de bronzage, par exemple.

Cabines de bronzage UV :

Sécurité, une situation contrastée suivant les départements

130 établissements contrôlés :
taux de manquements : **32%**, portant sur le défaut de contrôle technique des appareils, l'absence de personnel qualifié, l'information sur les prix ou la non délivrance de note.



BILAN STATISTIQUE 2006 DRCCRF MIDI-PYRENEES

	National	Régional Midi-Pyrénées
Nombre d'établissements visités	43 802	4 972
Nombre d'actions de contrôles	186 310	14 780
Nombre d'anomalies	15 612	735
	soit 8% des contrôles	soit 5% des contrôles

Une coopération de nombreux services est ordonnée et coordonnée par les préfets : DGCCRF, DSV, DRIRE, Direction de la jeunesse et des sports, Gendarmerie, Police, DASS, service incendie et de secours notamment, afin d'assurer par une mutualisation des moyens, une meilleure couverture de terrain et une efficacité accrue de l'action.

Internet :

l'hébergement, une pratique en développement qui mérite attention

54 sites concernant des établissements de la Haute-Garonne et les Hautes-Pyrénées ont été vérifiés au regard du classement, des conditions de réservation ou des modalités de paiement. Taux de manquements : 30% pour insuffisance ou absence d'informations de l'internaute.

A noter : dans le cas de réservation directe en ligne, le délai de rétractation est obligatoire.





La sécurité alimentaire pendant les vacances 2006

Près de 800 contrôles dans le domaine de la sécurité alimentaire ont été réalisés cet été pendant l'opération interministérielle vacances 2006 par les agents de la Mission Inter-Services Sécurité Sanitaire des Aliments (MISSA) de la Haute-Garonne.

page
18

Pour cette action, la MISSA associe les services de la Direction Régionale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, de la Direction Départementale des Services Vétérinaires, de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales et du Service Communal d'Hygiène et de Santé de la ville de Toulouse.

Comme chaque année, l'objectif est de renforcer la protection du consommateur sur les lieux de vacances en réalisant des contrôles coordonnés sur les sites touristiques, notamment dans des secteurs particulièrement actifs à cette période de l'année : restauration commerciale, y compris la restauration rapide, centres aérés, marchés de plein air...

43 % de ces contrôles ont donné lieu à



des rappels de réglementation et 36 procès-verbaux ont été rédigés et transmis à la juridiction compétente.

2 restaurants de Toulouse ont fait l'objet de fermetures administratives, à la suite de plusieurs demandes de mise en conformité non suivies d'effet.

Plus de 500 Kg de produits périmés ont été retirés de la vente et détruits ; on peut citer à titre d'exemple :

- 250 kg de viande d'autruche périmée depuis fin 2005 et stockée dans un congélateur en attente d'utilisation,
- 22 kg de viande de canard périmée depuis plusieurs jours, destinée à être utilisée pour la confection de plats cuisinés lors d'un banquet ;

Les restaurants ont constitué le secteur le plus contrôlé en 2006), avec une attention particulière sur la restauration rapide et la confection de plats à emporter (sandwiches, pizzas, kebabs...)

C'est également sur ce secteur que les contrôles ont révélé les pourcentages d'anomalies les plus élevés :

- plus d'une fois sur deux, des températures non conformes ont été relevées sur les produits, témoignant d'une maîtrise insuffisante de la chaîne du froid indispensable à la bonne conservation des denrées périssables ;



- des informations d'étiquetage sont manquantes ou incomplètes dans près d'un tiers des contrôles, alors qu'elles sont nécessaires pour connaître l'origine des denrées proposées, les températures de conservation et les dates limites de consommation ;
- des insuffisances en matière de nettoyage et désinfection, des pratiques irrégulières telles que la congélation et la détention de produits périmés sont régulièrement observées ;

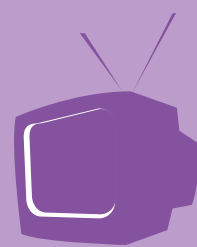
Au niveau du commerce de détail, plus de 150 étals de vente et véhicules boutiques ont été contrôlés sur les marchés. Dans ce secteur, la maîtrise des conditions d'hygiène par les exploitants apparaît globalement plus satisfaisante, malgré l'inobservation de certaines règles d'hygiène élémentaires lorsque les équipements sont mal conçus : absence de dispositif de lavage des mains, absence de vitrine de protection des denrées...

Dans les structures d'accueil collectif des enfants et adolescents, des rappels de réglementation ont été effectués pour insister sur les règles de conservation des aliments en période estivale, lorsque des repas sont pris en extérieurs à l'occasion de pique-nique ou d'excursions.

Si l'on observe l'évolution sur plusieurs années des chiffres relatifs aux contrôles réalisés lors des opérations « alimentation vacances », on ne peut pas conclure à une amélioration significative des pratiques observées. Le nombre de procès-verbaux a tendance à diminuer, ce qui révèle une légère inflexion des graves non conformités telles que la détention de produits impropres à la consommation, mais le taux moyen d'irrégularités varie peu.

Cette situation confirme la nécessité de maintenir une vigilance particulière dans le domaine de la sécurité alimentaire en période estivale.

Les exploitants du secteur alimentaire, en particulier les professionnels de la restauration, doivent poursuivre les efforts entrepris pour concourir à cet objectif de sécurité, en déployant systématiquement de bonnes pratiques d'hygiène et en recourant à du personnel sensibilisé et formé à ces pratiques ■■■



Contacts :

Direction Départementale des Services
Vétérinaires de la Haute-Garonne
Téléphone : 05 34 50 17 31
Télécopie : 05 61 31 06 69
Email : dds31@agriculture.gouv.fr

Direction Départementale des Affaires
Sanitaires et Sociales de la Haute-Garonne
Téléphone : 05 34 30 24 00
Télécopie : 05 34 30 26 30
Email : dd31-santenv@sante.gouv.fr

Direction Régionale de la Concurrence,
de la Consommation, et de la Répression
des Fraudes de la Haute-Garonne
Téléphone : 05 61 58 55 25
Télécopie : 05 62 27 21 76
Email : dd31@dgccrf.finances.gouv.fr

Service Communal D'Hygiène et de
Santé de la ville de Toulouse
Téléphone : 05 61 22 23 32
Télécopie : 05 61 22 38 86

Le Ministère du Travail fête son 100^{ème} anniversaire

COLLOQUE : «Le Ministère du travail hier et aujourd'hui»

Mardi 14 Novembre 2006

Centre de conférences de Météo France à Toulouse



Le 14 novembre 2006, la Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et les huit directions départementales de Midi-Pyrénées, en partenariat avec les Universités Toulouse I et II et le LIRHE, vont célébrer le centième anniversaire du Ministère du travail au Centre de Conférences de Météo France à Toulouse.

Tout au long de la journée, universitaires, agents du ministère et principaux partenaires des services de l'Etat (ANPE, AFPA, Missions locales, Structures d'insertion par l'activité

économique, partenaires sociaux, ...) proposeront une réflexion sur l'histoire sociale, l'évolution de l'institution et des missions de ses agents mais aussi sur l'évolution du rôle du ministère en matière d'emploi, de cohésion sociale et de négociation collective, de travail, de santé et de sécurité au travail, de formation professionnelle, dans un contexte européen et international en forte mutation.

Plusieurs expositions seront également proposées aux participants parmi lesquelles une version simplifiée de l'exposition nationale qui sera inaugurée

lors de la Célébration du 25 octobre au Carrousel du Louvre. L'objectif de l'exposition est de retracer sur un siècle les grandes étapes symboliques et ses particularités thématiques (suffrage universel, droit de grève, législation et organes de contrôle et de régulation, la grande Guerre, le Front populaire, l'embellie de 36, Vichy,...) ■■■

Pour en savoir plus sur cet événement, contactez le service communication de la DRTEFP au 05 67 73 63 20



RETOUR SUR LES JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

Pour la 23^{ème} édition des journées européennes du Patrimoine, qui se sont déroulées les 16 et 17 septembre dernier, la Préfecture de la Haute-Garonne a reçu près de 6200 visiteurs.



Placée sous le thème national : "Faire vivre notre patrimoine", nous avons voulu établir le fil conducteur d'une histoire haute en couleurs, riche en enseignements, en transmission de savoirs et techniques qui ont, depuis le Moyen-Age, présidé à la construction de nombreux édifices.

Les visiteurs ont pu déambuler dans un village médiéval organisé autour de métiers (tailleur de pierre, potier, vitrailliste, brodeuse, forgeron, sellier





harnacheur, bijoutier, atelier de cordages, maître d'œuvre et charpentier), de savoirs, de passion, d'émotions, que des Compagnons du Tour de France Des Devoirs Unis et artisans ont fait vivre.

Les hôtes de la Préfecture ont également dégusté une cuisine médiévale peu connue mais créative et épicée. Ainsi ils ont pu goûter un civet de porc au verjus, de l'agneau au miel et aux amandes et des pruneaux au vin et épices, le tout avec du pain cuit sur place.

Ces deux journées ont été rythmées par la musique des troubadours de Gérard Zuchetto, la chorale "Le Voci Del Sole", le quatuor à cordes du conservatoire de Toulouse. Pour les animations, l'interprétation de farces par la compagnie donjon, la découverte des danses Renaissance par le Psaltérion de Sarrant et la compagnie Riverenza ont fait l'unicité et le public a pu s'initier à ces dernières.

Les enfants n'ont pas été oubliés. Les talents de conteurs de Charlou, baladin et poète, à tenu en haleine ces chères petites têtes et les elfes et personnages féeriques et fantastiques de Castilla Garonna ont su mettre les visiteurs de bonne humeur malgré la pluie du samedi et les faire patienter sur la Place St Etienne pendant la demi-

heure d'attente avant d'accéder dans la Préfecture.

Trois expositions étaient présentes dans les salons. Une sur les instruments de musique médiévale et l'histoire des troubadours en Europe prêtée par le centre inter-régional de développement de l'occitan de Béziers, une sur les maquettes et utilisation des outils médiévaux commentée par Pascal Waringo des bâtisseurs médiévaux et une mettant en valeur les talents des agents de la préfecture au travers de peinture, collage, mosaïque et broderies.

N'oublions pas la visite guidée en compagnie de Geneviève Furnemont d'Arthemis 31, qui a fait découvrir les richesses de ce bâtiment, avec le talent et l'humour qui la caractérisent.

Enfin la gentillesse et la disponibilité des agents de la préfecture chargés de l'accueil et de la mise en place de ces journées sont à mettre en avant, comme le reflète le livre d'Or, qui montre encore, s'il en était besoin combien les citoyens sont attachés à leur patrimoine, soucieux de se rattacher à leur racine et combien ils sont admiratifs devant des savoirs de bâtisseurs, de musiciens ou de conteurs ■ ■ ■





5 ans après ; dernier bilan de la catastrophe.

Cinq années sont maintenant passées depuis l'explosion de l'usine AZF. Un dernier bilan a été dressé, bilan humain grâce au comité de suivi épidémiologique, bilan matériel avec les reconstructions et bilan économique avec les aides aux entreprises.

Le 21 septembre 2001, 861 emplois ont été supprimés sur le site du pôle chimique sud dont :

- pour **Grande Paroisse** : 459 emplois
- pour la **SNPE-TOLOCHIMIE** : 402 emplois

LES DOMMAGES CAUSÉS AUX PERSONNES

Au 1er juillet 2006, préjudices physiques et psychologiques confondus, les renseignements chiffrés fournis (source : Mme Marielle THUAU, chef du service de l'accès au droit et à la justice et de la politique de la ville au ministère de la Justice, présidente du comité de suivi) font état de :

- nombre de personnes expertisées : près de 20 000,
- nombre de personnes indemnisées : toutes ont reçu une provision ; plus de 9 000 ont été définitivement indemnisées (nota : les victimes qui ne sont pas consolidées, c'est à dire dont l'état de santé est évolutif, ne peuvent pas encore être totalement indemnisées).
- une centaine de dossier a été judiciairisés (la plupart en référé sans saisine du juge au fond),
- dans le même temps, 10 100 dossiers ont été ouverts à la CPAM de Toulouse qui a obtenu de TOTAL le remboursement d'une somme de 29 282 000 € pour 7 557 créances.

Des rapports ont été publiés et sont aujourd'hui **disponibles sur le site de l'Institut national de veille Sanitaire** (www.invs.sante.fr puis taper azf sur le moteur de recherche).



Une plaquette annonce la tenue d'un colloque le 21 octobre qui vient apporter les conclusions sur le travail mené depuis 5 ans. Il se tiendra

LES DOMMAGES MATÉRIELS

Une indemnisation directe des victimes sur la base du droit commun (et non dans les limites des garanties contractuelles des assureurs dommages) est effectué

- pour les particuliers assurés, par leur assurance pour le compte de Grande Paroisse / Total,
- pour les personnes non-assurées, directement par Grande Paroisse/Total.

Au 1er juillet 2006 (source identique), on dénombre

- 70 468 dossiers de sinistres matériels ouverts,
- 68 953 personnes indemnisés dont 59 863 pour les logements,
- 62 dossiers judiciairisés seulement.

A ce jour, des victimes entrent toujours dans le dispositif : 3250 réclamations ont été présentées en 2004, un peu moins en 2005.

Suite à la catastrophe du 21

septembre 2001, un fonds d'industrialisation de l'agglomération Toulousaine (F.I.A.T.), daté d'un montant global de 10 M€, a été mis en place en soutien du tissu industriel local.

A ce jour 63 projets d'entreprises et 3 actions collectives ont été aidées pour un montant de 5,7 M€. Au terme de l'ensemble de ces programmes, il est prévu la création de 1929 emplois et le maintien de 380 emplois.

Une enquête menée fin 2005 auprès des entreprises aidées, montrait qu' environ 55% de l'objectif à 3 ans était atteint. Les prévisions des entreprises pour l'année 2006 portent ce chiffre à 70% de l'objectif initial.

Au titre du FISAC, 252 projets ont été financés pour un montant de 1 136 621 €

Au titre du FEDER, - objectif 2, 5.172306,73 € ont été programmés dont 4 M€ pour la Communauté d'agglomération du Grand Toulouse et 1.172306,73 € pour la Mairie de Toulouse dont 930.503,38 € payés à ce jour ■ ■ ■



Un nouveau directeur régional du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Hubert Bouchet, 53 ans, succède depuis le 4 septembre 2006 à Jean-Paul Chaze au poste de directeur régional du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de Midi-Pyrénées.

Il a débuté sa carrière en 1979 en tant qu'inspecteur du travail dans le Nord puis dans l'Oise. Il fut ensuite chef du bureau des syndicats, à la Direction des relations du travail, puis directeur adjoint du travail à la DTEFP du Rhône et directeur départemental du travail à la DDTEFP de l'Ain.

En 1997, il est conseiller technique au Cabinet de la ministre de l'emploi et de la solidarité jusqu'en 1999, puis est nommé directeur régional à la DRTEFP de Franche-Comté jusqu'en 2006."



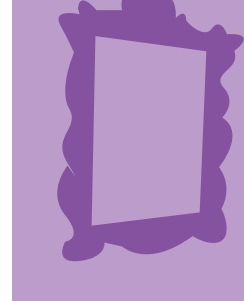
Philippe RIOU, chef de service départemental, adjoint au directeur régional de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

Philippe RIOU, nommé chef de service départemental, adjoint au directeur régional succède à Claude ARDOUIN, promu directeur départemental à Périgueux ; Philippe RIOU, spécialiste du droit de la concurrence, assume la responsabilité de deux programmes communautaires qui l'ont conduit à intervenir en Estonie et en Ukraine.

Départs



Philippe COSNARD a été nommé au Ministère de l'Intérieur - DRH - adjoint au directeur de l'Action Sociale, chef du bureau des action sanitaires et sociales.



Départs



Jean DAUBIGNY a été nommé Préfet de la région Bretagne et d'Ille et Vilaine, Préfet de défense Zone Ouest.



Laurent Michel, Directeur Régional de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) a été nommé Directeur de la prévention des pollutions et des risques (DPPR). Fonction qu'il exerce depuis septembre 2006.



Interview de F. Petit.

Q de la LSE : M. Petit, d'où venez-vous ?

Après plus de vingt cinq années de service à l'étranger, dont une vingtaine en Asie, je suis très heureux de l'opportunité qui m'est donnée de découvrir l'une des régions les plus accueillantes de France mais aussi l'une de celles réunissant des sociétés parmi les plus dynamiques et les plus innovantes de notre pays.

Q de la LSE : Quelle est votre mission ?

Comme l'ensemble des partenaires du dispositif d'appui au commerce extérieur, qu'il soit public ou privé, la première des motivations consiste à accroître significativement le nombre d'entreprises exportatrices de la région et de réunir tous les atouts pour que leur démarche soit couronnée de succès. Cela passe par une écoute et une compréhension des problématiques exposées ainsi que par le transfert d'un savoir-faire acquis par le Réseau depuis de nombreuses années, au contact des opérateurs étrangers mais aussi des exportateurs.

Au delà de la qualité des prestations servies et de l'amélioration permanente qui constituent les principales bases de notre organisation depuis 2001, date de l'obtention de la certification ISO 9000 par l'AFAQ, l'exportateur trouve auprès des membres du réseau UBIFRANCE des professionnels de l'international susceptibles de lui apporter une valeur ajoutée significative dans sa démarche de prospection et d'implantation.

Q de la LSE : Quelle est la « plus-value » de la DRCE ?

Bien que les risques liés à l'exportation soient parfaitement identifiés, un certain nombre d'erreurs peuvent encore être commises par nos entreprises. Elles résultent, le plus souvent, de contraintes liées à l'organisation des priorités, le dirigeant de PME n'ayant pas toujours le temps nécessaire à consacrer à la collecte d'informations pertinentes sur les marchés étrangers et à l'évaluation des risques. Il peut également éprouver des difficultés à sélectionner le bon partenaire sachant que les relations personnelles sont souvent déterminantes dans la réussite d'une implantation durable à l'étranger.

Les membres du réseau UBIFRANCE, qu'il s'agisse des Missions Economiques comme des DRCE, ne peuvent seuls atteindre les objectifs ambitieux qui ont été définis par la Ministre du Commerce Extérieur. Je sais pouvoir compter sur le réseau des Chambres de Commerce, en France et à l'étranger, au premier rang desquels la CRCI Midi-Pyrénées et la CCIT, toutes deux « conventionnées » par Ubifrance.

L'ensemble des partenaires rencontrés (MEDEF 31, CGPME Midi-Pyrénées, COFACE, DRIRE, OSEO ANVAR, DOUANES, DRAF, DRCA, MPE, CRM) depuis ma prise de fonction m'ont d'autre part envoyé des signaux très encourageants qui laissent à penser que les informations dont ils disposent en amont sur les entreprises susceptibles de se lancer à l'international peuvent être exploitées avec une plus grande régularité.

Q de la LSE : En quoi l'Etat accompagné des collectivités peut aider à la structuration des initiatives privées ?

A un moment où une réflexion a été engagée pour accroître l'efficacité du dispositif d'appui au commerce extérieur dans la région et où le renforcement de la présence des entreprises sur les marchés extérieurs ainsi que le déploiement de partenariats internationaux est l'une des 4 priorités du Schéma Régional de Développement Economique (SRDE), il appartient aux représentants de l'Etat et de la Région de coordonner et de structurer, davantage encore, les nombreuses initiatives dont nous sommes les témoins. L'amélioration de la lisibilité du dispositif et de l'utilisation des nombreuses aides qui sont à la disposition des exportateurs doit également être l'une de nos priorités, tout comme d'ailleurs la simplification des procédures, ce dernier processus étant déjà bien engagé.

L'exportation est d'autant plus l'affaire de tous que nos entreprises trouveront plus aisément des relais de croissance sur les marchés extérieurs que sur le marché intérieur. Le Japon et son chef d'orchestre, le MITI, n'ont pas été les derniers à faire du développement international le principal pilier de leur stratégie d'accompagnement des entreprises nippones.



LA SEMAINE COMPAGNONNIQUE

La Préfecture a accueilli, à l'occasion de la semaine du goût et des métiers d'Art des apprentis des CFA de Muret et Blagnac, des étudiants du lycée hôtelier de Toulouse et une magnifique et inattendue exposition de la Cayenne de Montauban, c'est à-dire des travaux de réception de compagnons , véritables chefs-d'œuvre.

Un film sur le compagnonnage " chemin de l'excellence ", projeté aux intéressés n'a laissé personne indifférent compte tenu de sa qualité.

Les deux derniers jours, consacrés aux métiers d'Art, ont mis en valeur le travail de la pierre, du cuir , du bois et même du sucre avec des réalisations qui n'on cessé d'émerveiller les collégiens et lycéens venus chercher une voie professionnelle.

La convivialité autour des senteurs de viennoiseries, pains chauds, de sauces au chocolat et autre curry, risotto aux crevettes ou moules farcies ont réuni les personnels de Préfecture et un public venu nombreux (près de 2 000 visiteurs).

Les inscriptions sur les livres d'or montrent à quel point cette initiative a été appréciée et suggèrent vivement son renouvellement.

A bientôt pour l'édition 2007...!



page
24

